

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 7+2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 11/12/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 novembre 2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Absents excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

01 07122018 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant les Attributions de Compensation définitives 2018

M. le maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes (CdC) Lavalette Tude Dronne s'est réunie le 08 novembre 2018 afin de se prononcer sur les modalités et le montant de calcul des Attributions de Compensation correspondant à la compétence « communications électroniques au sens de l'article L 1425- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales » ainsi que sur les AC définitives 2018 tenant compte de cette compétence .

Il est précisé les AC définitives 2018 proposées lors de la réunion de la CLECT du 8 novembre 2018 ne préjugent pas des AC 2019.

Les rapports de CLECT doivent être approuvés par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5 II](#) du code général des collectivités territoriales, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

M. le maire présente le rapport de la CLECT du 08 novembre 2018 et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce rapport.

Vu l'exposé de M. le maire,

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour plus deux pouvoirs, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 08 novembre 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 11/12/2018

Le maire
Patrick ÉPAUD

Pour voir le rapport complet de la CLECT, cliquer [ici](#)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A la majorité Pour : 7+2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/12/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 novembre 2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

**02 07122018 – Décision modificative à prendre sur le budget principal.
Attributions de compensations définitives 2018**

M. le maire indique que suite au vote du rapport de la CLECT, le montant des attributions de compensation définitives 2018 a été augmenté, et qu'il convient d'ouvrir au budget principal 2018, les crédits budgétaires nécessaires correspondants de la manière suivante:

Décision modificative :

Dépense de fonctionnement

Chapitre 14- Article 739211(attribution de compensation) + 5 000 €

023 (virement section d'investissement) – 5000 €

Recettes d'investissement

021 (virement section de fonctionnement) – 5000 €

Dépenses d'investissement

2041582 – 5000 €

Après en avoir délibéré par 7 voix pour plus 2 pouvoirs, le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2018

Le maire
Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A la majorité
Pour : 7+2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/12/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 novembre 2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

03 07122018 – Décision modificative sur le budget principal : factures des fournitures suite aux travaux d'extension de la salle polyvalente.

M. le maire explique qu'au cours de l'année 2018, les factures de fournitures liées aux travaux d'extension de la salle polyvalente ont été mandatées en section de fonctionnement.

Le montant total des fournitures s'élève à la somme de **2 756.77 € TTC.**

Les travaux étant achevés, il convient de prendre une décision modificative suivante afin d'intégrer ces dépenses en section d'investissement et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires correspondants :

Décision modificative (opération d'ordre)

Recettes de fonctionnement

Article 722 (immobilisations corporelles) -042 + 2 756.77 €

Dépense d'investissement

Article 21318 (bâtiments publics)-040 + 2 756.77 €

Après en avoir délibéré par 7 voix pour plus 2 pouvoirs, le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/12/2018

Le maire
Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A la majorité
Pour : 7+2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 18/12/2018
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

04 07122018 – Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent communal chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de travail de l'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial d'une durée de 16 heures hebdomadaires, en contrat à durée déterminée, arrive à son terme le 28 février 2019.

M. le maire propose le renouvellement du contrat, à durée déterminée, à compter du 1er mars 2019 jusqu'au 29 février 2020, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 348 indice majoré 326, échelle C1, échelon 2, grade adjoint technique territorial.

Où son exposé, et après en avoir délibéré par 7 voix pour plus 2 pouvoirs, le conseil municipal :

- décide de renouveler le contrat à durée déterminée du poste d'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial, à compter du 1er mars 2019 au 29 février 2020, sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326, échelle C1, échelon 2.
- autorise M. le maire à signer le contrat de travail et tous documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2018

Le maire
Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 7+2 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 10/01/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

05 07122018 – Décision modificative sur le budget principal : factures des fournitures suite aux travaux d'extension de la salle polyvalente

Annule et remplace la délibération 03 07122018 qui était incomplète.

M. le maire explique qu'au cours de l'année 2018, les factures de fournitures liées aux travaux d'extension de la salle polyvalente, ont été mandatées en section de fonctionnement.

Le montant total des fournitures s'élève à la somme de **2 756.77 € TTC**.

Les travaux étant achevés, il convient de prendre une décision modificative suivante afin d'intégrer ces dépenses en section d'investissement et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires correspondants :

Décision modificative (opération d'ordre)

Dépenses de fonctionnement

Article 023 + 2756.77 €

Recettes de fonctionnement

Article 722 (immobilisations corporelles) -042 + 2 756.77 €

Dépense d'investissement

Article 21318 (bâtiments publics)-040 + 2 756.77 €

Recettes d'investissement

Article 021 + 2 756.77 €

Après en avoir délibéré par 7 voix pour plus 2 pouvoirs, le conseil municipal approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/01/2019

Le maire Patrick ÉPAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	9

Vote
A la majorité
Pour : 7+2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 31/01/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2018, le 7 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de COMBIERS s'est réuni à la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ÉPAUD Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 novembre 2018.

Présents : M. ÉPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, JOSEPH Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TURRIFF Alison à M. JOSEPH Alain, M. ALLARY Francis à M. ÉPAUD Patrick

Absent(s) : MM : FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme BORDERON Jézabel

06 07122018 – Renouvellement du contrat à durée déterminée de l'agent communal chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux

Annule et remplace la délibération 04 07122018, du 7 décembre 2018, visée le 20 décembre 2018.

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de travail de l'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial, d'une durée de 16 heures hebdomadaires, en contrat à durée déterminée, arrive à son terme le 28 février 2019.

M. le maire propose le renouvellement du contrat, à durée déterminée, à compter du 1er mars 2019 jusqu'au 29 février 2020, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 348 indice majoré 326, échelle C1, grade adjoint technique territorial.

Où son exposé, et après en avoir délibéré par 7 voix pour plus 2 pouvoirs, le conseil municipal décide de

- **renouveler le contrat à durée déterminée du poste d'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial, à compter du 1er mars 2019 au 29 février 2020, sur la base de l'indice brut 348 , indice majoré 326, échelle C1.**
- **autorise monsieur le maire à signer le contrat de travail et tous documents liés à ce dossier.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 31/01/2019

Le Maire
Patrick ÉPAUD